

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 07 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept février à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 02/02/2017

Date d'affichage : 02/02/2017

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Virginie LEGER, Ludovic BELIN, Françoise PONNELLE, Gilles ARPAILLANGES

Secrétaire de séance : Pascal GERMAIN

Pouvoir de donné de Rémi ROLLIN à Vincent RAPET

Pouvoir de donné de Christine GRUERE-DUBREUIL à Jean CHEVASSUT

Absente excusée : Mme Sandrine POTHIER-THIELY

oOoOoOoOo

1°) Projet de numérisation du cimetière

Le maire présente au Conseil le devis du Groupe ELABOR de numérisation et de restructuration du cimetière de Pernand-Vergelesses.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions, souhaite retenir l'étape 1 du devis pour un montant de 6 367,92 € T.T.C :

- Reprise de l'historique topographique avec fourniture de plans
- Photographie des sépultures et indexation
- Saisies de données avec contrôle sur le terrain et relevé des états types
- Logiciel de gestion du cimetière
- Assistance juridique sur 1 an
- Accès plateforme « cimetière-de-France.fr »

Les étapes suivantes proposées dans le devis seront étudiées après la finalisation de cette première étape.

2°) Ecole : traitement de la charpente

Le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise LOISEAU concernant le traitement curatif et préventif de la totalité des bois visibles de la charpente de l'Ecole.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent le devis pour un montant de 2 652 € TTC.

3°) Eglise : appareil de tintement des cloches

Le Maire informe que suivant le signalement de l'entreprise GRADOUX, il s'avère nécessaire et utile de remplacer le bloc de frappe du tintement de la sonnerie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte le devis d'un montant de 732 € TTC.

4°) Projet d'achat d'une parcelle de terrain

Le maire informe que suite à la vente du Domaine Jaffelin, la commune a présenté un dossier de candidature auprès de la SAFER de Bourgogne afin d'acquérir la parcelle cadastrée section AH 204 lieu dit « Plantes des Champs et Combottes » d'une surface de 617 m².

En effet, après concertation avec les adjoints et devant l'urgence du dossier, l'acquisition de cette parcelle présente un intérêt majeur pour la commune en raison de sa situation géographique qui permettra de réaliser un bac de rétention des eaux pour préserver le village lors des forts orages.

5°) Travaux d'aménagement de la rue de Frétille - Approbation du projet.

La commune de Pernand-Vergelesses envisage d'aménager la rue de Frétille. Le coût des travaux est estimé à 56 250 € H.T. Compte tenu de l'importance de cette dépense, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter de la réalisation de ces travaux et de solliciter une aide financière exceptionnelle auprès de l'État.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet d'aménagement de la Rue de Frétille pour un coût estimé de 56 250.00 € H.T. ;
- de solliciter l'aide financière exceptionnelle de l'État et charge Monsieur le Maire des démarches administratives correspondantes ;
- d'arrêter le plan de financement comme suit :

Dépense H.T.	56 250.00 €
o Conseil départemental PSV 2016.....	17 075.00 €
o État Subvention Exceptionnelle	PM
o Fonds communaux	<u>39 175.00 €</u>
Total Financement H.T.	56 250.00 €

- d'inscrire les sommes correspondantes au budget de la commune.

6°) Terrain de hand : réfection de la surface

Pascal Germain informe les membres du Conseil, que suite aux propositions de rénover la surface du terrain de hand situé vers l'école, le Président du Club de Handball de Pernand a donné son accord sur la pose d'un gazon synthétique. Des devis viendront compléter le dossier avant validation du projet. Un dossier de demande subvention sera adressé auprès du Conseil Départemental.

7°) Divers :

- **Bois de Corton :**

Le Maire informe que suite aux rumeurs d'acquisition du Bois de Corton, des réunions successives se sont déroulées afin de prévenir d'une éventuelle utilisation abusive de l'espace. Un courrier a été adressé au Notaire du propriétaire actuel afin d'informer du projet de PLU qui prévoit de protéger le Bois de Corton en le répertoriant en « Espace Boisé Classé ».

- **Projet « Sur Forêts » :**

Le Maire informe que des réunions se sont organisées en présence de Mme Hermant, Chambre d'Agriculture, de Mr Salins, DDT ainsi que de Mme Lefevre, Natura 2000, afin de prévoir une exploitation de la surface « Sur Forêts » respectueuse de l'environnement actuel.

La Commune a sollicité :

- La CA pour aider à la rédaction de la charte de bonnes pratiques à mettre en œuvre par les viticulteurs pour la zone qui sera plantée
- Natura 2000 pour une visite sur le terrain fin mars afin de préparer au mieux le dossier technique pour le dossier d'évaluation des incidences, ainsi que pour une aide technique sur le volet biodiversité

La Commune va retravailler le plan de plantation afin d'intégrer les remarques des administrations.

- **Salle Pavelot :**

Christophe Denis informe avoir sollicité le SICECO afin d'obtenir un pré-diagnostic énergétique de la Salle Pavelot. En effet, il s'avère utile d'avoir une réflexion sur les possibilités de réduire les coûts financiers du chauffage de la Salle.

- **Vide grenier de l'école :**

Le Maire informe que les bacs disposés dans la cour de l'école contenant les livres et divers n'ont pas été restitués à ce jour. Les bacs devaient servir uniquement pour entreposer les objets et n'étaient pas destinés aux habitants. Une information sera adressée afin de récupérer les caisses à vendanges et rappeler qu'un don pouvait être déposé en mairie en contrepartie de la mise à disposition gratuite.

- **Poutre du Lavoir :**

La poutre du lavoir du haut sera repeinte au printemps.

Fait et délibéré